

El Watan

-- Archives - 2007 - 2007-05 - 2007-05-30 --

2007-05-30



Qualité des eaux de baignade

## **Les bactéries gagnent du terrain**

Zineb A. Maiche  
mercredi 30 mai 2007

**Avec l'arrivée des grosses chaleurs, se pose l'implacable question : où aller se baigner ? Quelles sont les plages les moins fréquentées et les moins polluées ? Car, pas polluées du tout, il faut sortir des frontières. D'année en année, le nombre de plages autorisées à la baignade s'amointrit, réduisant les 1200 km de côtes à quelques parcelles éloignées et de qualité à peu près acceptable.**

La surveillance de la qualité des eaux de baignade obéit au décret 93-146 du 10 juillet 1993 au niveau de 14 wilayas côtières. Il est apparu, ces dernières années, une dégradation prononcée et continue des eaux de baignade puisqu'aujourd'hui plus du quart de nos plages sont polluées « bactériologiquement ». Dans la seule wilaya d'Alger, presque 62% des plages sont de mauvaise qualité. A Skikda, Annaba, Oran, Alger et Mostaganem, il est constaté une détérioration chimique et toxique. Tous les indicateurs accusent le déversement des eaux usées domestiques, les effluents industriels. Pourtant, la liste des maladies liées à la dégradation des eaux de baignade est longue. Les plus répandues sont les affections cutanées, oculaires, auriculaires, hydriques, mycosiques et atteintes du tractus respiratoire supérieur. Aucune étude autour des effets néfastes sur la santé n'a réellement été menée tout comme doit être souligné le fait que toutes les plages ne font pas l'objet de contrôle. Le cas est énoncé pour « les wilayas où la majorité des plages sont de bonne qualité bactériologique comme El Tarf et Jijel où les prélèvements ne sont pas effectués sur l'ensemble des plages répertoriées », peut-on lire dans le rapport triennal sur l'environnement 2005. Et de préciser qu'une plage doit subir 10 prélèvements continus dans le temps pour pouvoir conclure sur sa qualité. Dans la plupart des cas, la teneur en bactéries dépasse les normes admises par le décret du 10 juillet 1993. Le texte détermine « une valeur guide de 500 E. coli/100 ml au-dessous de laquelle l'eau est de bonne qualité et une valeur limite de 10 000 E. coli/100-3. Entre ces deux teneurs, les eaux doivent faire l'objet d'une surveillance continue », indique le décret. Les sites portuaires d'Oran, Alger, Ténès, Béjaïa, Skikda ne répondent pas aux normes. Aussi, en 2005, sur un total de 183 plages contrôlées au niveau national, 130 ont été interdites à la baignade. De même, la pollution par les métaux lourds est qualifiée hors norme au niveau de certaines baies du littoral algérois, dans les golfs d'Arzew et de Skikda mais la faible concentration de métaux lourds ne place pas ces derniers en première ligne des polluants. En effet, les grandes quantités d'eaux usées, qui parviennent en mer sans traitement préalable, sont de loin la principale cause de la mauvaise qualité bactériologique de nos plages. Il est évalué une quantité quotidienne de 1 053 907,2 m<sup>3</sup> d'eaux usées rejetées dans les sites portuaires. Sans traitement. Cette lacune en stations d'épuration permet de dire que les principaux oueds exoréiques véhiculent autant de charges polluantes, plaçant la région marine côtière du centre du pays comme la principale victime de pollution de mer. Pourtant, la loi du 5 février 2002 sur le littoral fait obligation aux agglomérations côtières de plus de 100 000 habitants de se doter d'une station d'épuration des eaux usées. Aucun terme n'a été fixé permettant la procrastination de la tâche.